



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JANVIER 2018 à 19 H 00**

**Présents :**

Patrick MICHAULT, Véronique AVRILLIER, Marc ASSET, Clovis AVRIT, Gérard CARREAU, Nelly MICHAULT, David VALLON.

**Absent(s) excusé(s) :** Sylviane LEGER, Sébastien BLANC, Julien FILLION-NICOLLET, Alexandra MARTIN-CORREIA, Aurélie OBIN, Laurence PILLET,

Pouvoir de vote : NEANT

**Secrétaire de séance :** Clovis AVRIT

Avant d'aborder la séance, Monsieur le Maire présente à tous une très bonne année 2018.

Il est demandé de rajouter une délibération complétant celle du 07/12/2017 nommant les garants pour la délivrance de bois scolytés à M. Gérard CARREAU. Proposition adoptée à l'unanimité.

**Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 07 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence**

Décision	Tiers	Objet	Montant
<b>2017-19</b>	GUIDAD Denis	Animation repas du CCAS	250.00 €

Pour information, paiement de diverses factures :

ACCROLIVRES	Livres bibliothèque	966.74
KILOUTOU	Location nacelle Noël	1 150.70
SUPER U LA BATHIE	Cérémonie 11 novembre	103.97
SOFERMAT	Transport sel déneigement	192.00
SUPER U AIGUEBLANCHE	Chocolat papillotes école	64.59
DEJOUY Jonathan	Site internet mise à jour	1800.00
FOIRFOUILLE	CCAS décorations salle polyvalente	306.51
SUPER U AIGUEBLANCHE	Chocolat Aînés	222.13
GIL TRAITEUR	Repas du CCAS	2832.00
FRANBONHOME	Tuyau + fourniture fuite bassin Cudray	146.33
SAVOIE LABO	Analyse eau	445.50
VEOLIA	Intervention fuites septembre et étude modification réseau Replein	3715.97
VEOLIA	Conduite réservoir Bottières	10711.20

VEOLIA	Renouvellement conduite ruelle chef-lieu	11 556.00
VEOLIA	Complément devis ruelle du Chef-lieu vanne de sectionnement	4597.20
CERTINOMIS	Certificat sécurité comptabilité dématérialisée	426.00
AD3eConseil	Audit énergétique salle polyvalente	819.00

Monsieur le maire fait remarquer des dysfonctionnements sur les vannes de sectionnement.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Nomination d'un troisième garant en vue de la délivrance de bois scolytés à M. Gérard CARREAU**

Par délibération du 07/12/2017, Mme Véronique AVRILLIER et M. Julien FILLION-NICOLLET ont été nommés garants pour cette délivrance.

Or l'ONF nous a indiqué que la commune devait désigner 3 garants solidairement responsables de l'exploitation de la coupe. A défaut, la coupe ne peut être délivrée.

Monsieur Gérard CARREAU quitte la salle et ne participe pas au vote.

Il est proposé M. Marc Asset, 3<sup>ème</sup> garant en vue de la délivrance de bois scolytés.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 6

**2. Recensement population, agents recenseurs, indemnité de formation, tournée de reconnaissance et frais de transport**

Par délibération du 07/12/2017, il a été décidé la création de deux emplois de non titulaires et de leur rémunération basée sur le nombre de feuilles de logements et de bulletins individuels complétés.

Il restait à finaliser de l'indemnité pour les deux demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance et les frais de déplacement inhérents à la collecte.

Lors du dernier recensement en 2013, il a été décidé :

- Indemnité pour chacune des 2 séances de formation : 50,00 Proposition 2018 : 50,00
- Tournée de reconnaissance : 60,00 Proposition 2018 : 60,00
- Forfait frais de déplacement : 120,00 Proposition 2018 : 120,00

Au BP 2018, la dépense sera imputée à l'article 6218 et la dotation forfaitaire de l'Etat soit 1172 € à l'article 7484

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 7

**3. Paiement des dépenses avant le vote du Budget 2018**

Monsieur le Maire rappelle que, dans l'attente du vote du budget primitif 2018 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé pour la commune (il n'y aura plus de budget de l'eau ni de budget CCAS) :

Chapitre	BP 2017	25%
21	401 300.00	100 325.00
23		
<b>TOTAL</b>	<b>401 300.00</b>	<b>100 325.00</b>

Monsieur le Maire demande d'approuver cette proposition et de lui donner l'autorisation, jusqu'au vote du budget d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement (reste à payer la facture d'enrobé de la route du Combet : SERTPR pour

40 000€, enrobé parking chef-lieu EIFFAGE pour 4 400.00€) dans les limites précisées ci-avant.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 7

#### **4. Création d'une commission « adressage normalisé »**

Lors du précédent conseil municipal, il avait été acté la constitution d'une commission composée d'élus et de quelques habitants du village.

Il est rappelé l'importance de cette démarche tant pour les services de secours, du courrier, du recensement population...

Il est prévu une rencontre avec les services de la Poste Courrier le 25 janvier prochain pour une aide à la formalisation du dossier.

Pour les Elus, participeront à cette commission :

- M. Michault Patrick
- Mme. Avrillier Véronique
- Mme Michault Nelly
- M. Asset Marc
- M. Avrit Clovis

Pour les habitants, un appel à candidature sera effectué et apposé dans les panneaux d'affichage.

Date limite d'inscription 31/01/2018

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 7

#### **5. ARLYSÈRE – Convention intercommunale d'attribution de logements sociaux**

Par délibération du 07 juin 2017 le Conseil Municipal a adopté le projet de Plan Départemental de Gestion de la Demande de logement social (PPGD) soumis par Arlysère. Ce plan obligatoire doté d'un PLH a été approuvé le 20 juillet dernier par Arlysère et il est en application depuis.

La convention intercommunale d'attribution liée à ce Plan est établie pour une durée de 6 ans, elle fixe le cadre de travail partenarial autour d'objectifs chiffrés à atteindre collectivement : mixité sociale, équilibre des territoires au niveau d'Arlysère, modalités de relogement et d'accompagnement social.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 7

#### **6. SDES – Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, groupe scolaire H61, Beauséjour**

Un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants a été réalisé dans le cadre de la dépose du poste sur poteau H61 à Beauséjour lors de la réalisation du préau de l'école.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage concernant cette opération a été signée entre la commune et le SDES le 28 septembre 2015.

Cependant, l'absence de dispositions précises concernant la répartition de la prise en charge financière de l'opération par les 2 parties, des modalités de versement de la participation financière du SDES et des modalités de récupération et de reversement de la TVA, oblige à signer un avenant à ladite convention.

Aujourd'hui les travaux sont terminés et le décompte de l'opération concernant l'enfouissement du réseau BT s'élève à 88 258.03€ soit + 93,97% par rapport à l'estimation (45 500 € HT).

La modification des coûts de prestations et de travaux n'ayant pu être détectée au départ de l'opération,

il est proposé que la commune sollicite le SDES pour le versement d'une participation équivalente à 70% sur la base de 110% du montant estimé initial soit un montant total de 35 035,00€ (9 100 € ayant déjà été versés) et autorise le Maire a signé tout document afférent.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 7

### **7. CDG73 – Convention d'adhésion au service intérim-remplacement**

Les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service. Il existe depuis une dizaine d'années mais le centre de gestion a souhaité le proposer sous forme de convention à toutes les collectivités affiliées qui présente une réelle souplesse.

L'adhésion est gratuite et n'engage pas la commune. Elle lui permet simplement en cas de besoin, de recourir au service intérim du CDG.

La convention mise en place est valable pour une durée de un an renouvelable deux fois par tacite reconduction. Le contrat de travail est passé entre le CDG et l'agent mis à disposition. Les frais de gestion s'établissent à 7,5% de la rémunération brute de l'agent.

Il est demandé si le Conseil souhaite adhérer au service,

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 7

En cas d'accord, d'approuver la convention d'adhésion et d'autoriser le maire à signer cette convention

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 7

### **8. CDG73 – Nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive**

La commune adhère au service de médecine préventive du CDG73 depuis de nombreuses années (suivi médical obligatoire)

La convention est arrivée à échéance le 31/12/2017 et par courrier reçu le 26 décembre dernier, le CDG73 nous propose une nouvelle convention avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 6 ans avec possibilité de résiliation annuelle.

Par délibération du 15 novembre 2017, le Conseil d'administration du CDG a modifié le taux de cotisation du service qui s'établira à 0,36% de la masse salariale (0,33% actuellement)

Il est demandé d'approuver cette nouvelle convention et d'autoriser le Maire à signer les documents.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 7

### **9. Pour information :**

**Urbanisme :** (Mme Avrillier Véronique)

→ Dossiers Permis de Construire :

Aucun

→ Demande de Déclarations Préalables :

Aucune

→ Déclarations Préalables accordées :

Aucune

**Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

SAFER : Vente PERQUIN Gilbert B749- A1285- B1566-1567 à GUILLOT Robin

## **10. Communications et Questions diverses**

### **Déneigement :**

Début décembre : Quelques aléas qui ont perturbé le déneigement.

→ Un seul agent.

→ Flexibles cassés sur le véhicule de déneigement. L'entreprise qui répare les flexibles n'a pu le faire que dans l'après-midi.

→ Voitures garées sur les routes, les chemins d'où des difficultés pour passer avec le véhicule.

→ Véhicules sur les parkings, ce qui empêchent le passage du véhicule de déneigement.

Des mesures seront prises prochainement afin que tous les véhicules soient mis sur un des trois parkings (exemple celui de l'école) afin que les employés puissent dégager les autres parkings et vis-et-versa.

Un arrêté municipal vient d'être pris par la mairie concernant le déneigement. Il est demandé à toute la population d'en prendre note.

### **SDIS :**

Travaux réalisés en 2017 dans le centre de secours d'Albertville et celui de La Bâthie.

Monsieur le maire fait état de ces travaux

### **Bibliothèque :**

Rapport bibliothèque dernier trimestre 2017

Lecture du courrier de Mme Blanc concernant la lecture faite aux enfants de 6 mois à 3 ans.

### **Fiscalité :**

Statistiques fiscalité locale 2017

Monsieur le Maire donne lecture de quelques données relatives aux recettes TF, et TH encaissées en 2017

### **Subvention :**

Remerciements pour le versement d'une subvention du Club des Aînés du Nant Bayet, de l'association AARAC

### **Demande de devis suite à intempéries :**

Devis SOFERMAT pour travaux à entreprendre suite aux intempéries et demande de subvention au Fonds Risques et Erosions Exceptionnels du Conseil Général.

## **11. Tour de table du Conseil Municipal**

→ Mme Véronique Avrillier :

« On risque d'avoir des problèmes au-dessus du village suite aux intempéries. Terrain qui a « lâché » sous la Chapelle de Monslacon ».

Monsieur le Maire et Mme Avrillier iront voir les ruissellements sous les Combes afin de voir comment récupérer les eaux avant qu'elles n'inondent le chemin des Vernays.

→ Mme Nelly Michault : RAS

→ M. Marc Asset : RAS

→ M. Clovis Avrit : RAS

→ M. Gérard Carreau :

A part le déneigement. Question : « Comment se fait-il que lorsque c'est Maurice qui passe c'est bien fait et quand c'est Jean-François, il nous laisse 50 cm de neige devant les entrées et les voitures ». Monsieur le Maire en fera part aux employés communaux.

« le trottoir qui va à l'école n'a pas été dégagé »

Suite à ces remarques, Monsieur Carreau « veillera si les ouvriers travaillent correctement ». Monsieur le Maire et les 2 adjoints veilleront aussi.

→ M. David Vallon : RAS

**12. Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal.**

M. Matheret Roland revient sur les problèmes de vannes de sectionnement, sur la purge des conduites. Il dit qu'avant, ces contrôles de fonctionnement et d'entretien étaient effectués dans un premier temps par les employés municipaux puis par les pompiers. Ce travail a ensuite été donné par un Conseil Municipal à un concessionnaire.

Monsieur le Maire est complètement d'accord avec lui et souhaite que ce travail revienne aux employés municipaux. Il faut quand même attendre les objectifs d'Arlysère qui a pris la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2018.

Fin de la séance à : 20h30

Le secrétaire de séance

Compte rendu validé par Monsieur MICHAULT